

Arrêté de nomination des représentantes et des représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière d'égalité

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi fédérale sur l'égalité (LEg), du 24 mars 1995;

vu l'article 200 du Code de procédure civile (CPC), du 19 décembre 2008;

vu les articles 34 et 35 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010;

vu la proposition des organisations représentatives des employeurs et des employés des secteurs privé et public;

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances,

arrête:

Article premier Sont nommés en qualité de représentantes et de représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière d'égalité, pour la fin de la période de fonction des autorités judiciaires, soit jusqu'au 31 août 2014 :

Représentantes et représentants des employeurs du secteur privé:

- Régine Delley, responsable du service juridique de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- Sandrine Rousseil, membre de la direction de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- Balthasar Kirschner, représentant des domaines métallurgie et travail des métaux ainsi que machines et équipements au sein de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- Pascal Schlaeppli, représentant du domaine des assurances à la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- François Matile, secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse
- Marie-Thérèse Fiorellino, secrétaire générale de l'Association patronale des industries de l'Arc-horloger

Représentantes et représentants des employés du secteur privé:

- Pascal Crespin, secrétaire syndical et représentant du domaine de l'industrie au Syndicat UNIA
- Vincent Bourqui, juriste au Syndicat UNIA
- David Taillard, représentant du domaine tertiaire au Syndicat UNIA
- Catherine Laubscher, représentante du domaine tertiaire et de l'industrie au Syndicat UNIA
- Silvia Locatelli, représentante du domaine des bâtiments au Syndicat UNIA
- Nathalie Matthey, Syndicat interprofessionnel SYNA

Représentantes et représentants des employeurs du secteur public:

- Thierry González, Service des ressources humaines de l'Etat
- Marie-France Joly, Organisation d'aide et de soins à domicile du Canton de Neuchâtel (NOMAD)
- Claudine Stähli-Wolf, Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes (ANMEA)
- Pascal Luthi, Police cantonale neuchâteloise
- Charles Häslér, Association des communes neuchâteloises
- Nathalie Schallenberger, Conseillère communale en charge du dicastère de l'instruction publique

Représentantes et représentants des employés du secteur public:

- Marianne Ebel, enseignante, membre du Syndicat des services publics
- Anne Laesser-Vuillème, assistante sociale, membre du Syndicat des services publics
- Thierry Clément, juriste au Syndicat des services publics
- Monique Riera, Société des Magistrats, Fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
- John Vuillaume, Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
- David Jaquet, Syndicat des Agents de la Police Neuchâteloise

Art. 2 ¹Le présent arrêté annule et remplace celui du 15 août 2012.

²Il sera publié dans la feuille officielle.

Neuchâtel, le 3 juillet 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND